



CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

Veuillez lire attentivement les conditions générales

- L'organisateur est l'association JUGENDJAZZORCHESTER.CH. Les candidat·e·s doivent être âgé·e·s d'au moins 16 ans et de 25 ans au maximum.
- Les participant·e·s au JJO paient une contribution de participation de CHF 200.00 par saison. Si le montant de cette contribution représente un problème pour vous (ou vos parents) ou empêche votre inscription, veuillez nous contacter directement. Nous ferons de notre mieux pour trouver une solution.
- La participation à toutes les répétitions et tous les concerts est obligatoire. Un programme détaillé suivra.
- Les frais de déplacement liés aux répétitions et aux concerts sont à la charge des participant·e·s jusqu'à un montant maximal de CHF 200.00. Si le total des frais de déplacement dépasse CHF 200.00, l'organisateur (association JUGENDJAZZORCHESTER.CH) peut rembourser la différence sur présentation des justificatifs correspondants.
- Les frais d'hébergement et de repas lors des répétitions et des concerts sont pris en charge par l'organisateur. Les trajets aller et retour vers les répétitions et concerts sont en général organisés de manière autonome par les participant·e·s. Le devoir de surveillance des participant·e·s mineur·e·s par JUGENDJAZZORCHESTER.CH ne peut pas être garanti pendant les déplacements ou les nuitées à l'extérieur.
- L'assurance des effets personnels et des instruments est à la charge des participant·e·s.